

CONDITIONS GENERALES DE RESERVATION

Montant demandé à la réservation :

50 euros pour le camping quelque que soit la durée du séjour.

100 euros pour les huttes et les caravanes par semaine.

200 euros pour les mobil-homes par semaine.

Moyens de paiement :

Chèque établi à l'ordre de Trésor Public à envoyer avec la réservation.

Le solde sera réglé lors du séjour.

Caution location mobil-home : 100 €

Annulation en cas de force majeure : S'il y a annulation aux motifs suivants :

Maladie grave, accident, décès de la personne, de son conjoint, de ses ascendants ou descendants, destruction due à l'incendie, sinistre des locaux d'habitation, le syndicat remboursera l'intégralité de l'acompte de réservation sur présentation des justificatifs.

Annulation du séjour :

En cas d'annulation n'entrant pas dans les cas de force majeure, l'acompte versé restera propriété du Trésor Public.